CONVOCATION ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE DU jeudi 9 juin 2022 à 18H00

Extraits de l'article 577-6 régissant les votes en assemblée générale :

- Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés, au moment du vote, sauf si la loi exige une majorité qualifiée. Les abstentions, les votes nuls et blancs ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul de la majorité requise.
- § 9. Aucune personne mandatée ou employée par l'association des copropriétaires ou prestant pour elle des services dans le cadre de tout autre contrat, ne peut participer personnellement ou par procuration aux délibérations et aux votes relatifs à la mission qui lui a été confiée.
- Le syndic rédige le procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale avec indication des majorités obtenues et du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus

Désignation du Président de l'assemblée générale, qui doit être copropriétaire (577-6 § 5)

L'article 577-6 § 5 stipule que « L'assemblée générale doit être présidée par un coproprietaire. »

Désignation du secrétaire (577-6 § 10)

L'article 577-6 § 10 stipule que « Le syndic rédige le procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale avec indication des majorités obtenues et du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus. A la fin de la séance et après lecture, ce procès-verbal est signé par le Président, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de la séance et par tous les copropriétaires encore présents à ce moment ou leurs mandataires. »

L'AG du 9 juin ayant été reportée à la demande des copropriétaires une AG s'est tenue fin juin 22 mais n'avait que MM. GASPARD et PARR présents. Bien que délibérative ces copropriétaires ont demandé la tenue d'une nouvelle AG le 13 juillet 2022 à 18H avec le même ordre du jour. Il est à noter que M. ANCIS a été contacté par What'app et qu'il lui a été rappelé de faire face à ses arriérés.

- 1. Vérification des Quotités, présences et quorum; Celle-ci sera délibérative quel que soit son quorum étant la 3è prévue et la seconde organisée.
- 2. Désignation du Président de la séance et du secrétaire.

President -> 4



apd 20100

3. Rapport de gestion – suivi des travaux.

Siniste non covert ease - Annexe, - recollement.

4. Comptes de l'exercice 2019 – 2020 - 2021.

Approuvé à l'unanimile

Immo & Management Consulting services IPI 503290

⋈ Rue Jacques Jordaens 18 B

MIMCS-monique.gamba@skynet.be B-1000 Bruxelles

GSM: 0477/36.75.70 - 0498/56.48.49

TVA 0873.010.886

5. Approbation des comptes et décharge de sa gestion au syndic?;

Scannage des factures à la démande Turolla il renonce, prise en charge par un commissaire au compte externe

- 6. Décharge au conseil de copropriété;
- 7. Élections statutaires conseil de copropriété

backup par M. Parr, approuve à l'unanimilé

8. renouvellement du contrat du syndic?

> renouvellement du contrat à l'una n'imi le

9. Financement de la copropriété – copropriétaires défaillants démarches à entreprendre

M. Anais explique son amère _ au terme du sertnimente il ya un amère de la 5600 € et et un partiquement monsuel de 200€. L'ensemble de coproprieraires n'engagent

a apurer leurs dettes.

10. Entretien de l'immeuble; le plan de paylement et afficialés l'immeuble

Patres et communs doivent être dégagés, l'imamimile
tant qu'il ya destravaux on ne l'aut pas appel
à une entreponne.
Les communs doivent être netroyes journellement
les communs doivent être netroyes journellement

des travaux.
nettogage 1 x par somaine des escapiers vers letage
unférieur par les occurtement. Chaque conférére mafelle

*Immo & Management Consulting services*IPI 503290

Rue Jacques Jordaens 18 B IMCS-monique.gamba@skynet.be B-1000 Bruxelles GSM: 0477/36.75.70 - 0498/56.48.49

TVA 0873.010.886



Bruxelles le mercredi juillet 13, 2022

				/			
Propriétaires	Quotités	Lots	Présents	représentés			
COUTURIER	250	Rez		A			
GASPARIA	270	1er	has a				
BILLIE	240	2ème		ATR			
PARR	240	3ème	poixent en Rone.	Approbation detas,			

TOTAL DU par les copropriétaires



11. Evaluation des contrats;

Electricité

Engie

Eau

Vivaqua - D relevé 1er relevé protographique.

Entretien des communs

Assurance

Verassfin courtier ->

eta transmettra le 12. Travaux soumis aux copropriétaires;

vaux soumis aux copropriétaires; coordonnées de son contact, sur à une plainte re presentera à l'urbanisme > les autres apropretaires demandent la remine en état pristin et ques les travaux soient entreper au les jer L'ensemble des apropropriétaires

13. Approbation du Budget ordinaire; l'eau.

reportion, auvont des referes protographiques du 16 Juliet 2022. Le syndric reduit le Ponds de roulement au minimum prevu poi l'acte de base pour le surplus sera versé en l'arts de reserve

14. Dotation au fonds de réserve: le projet de loi propose "Chaque année, tous les propriétaires devront verser au fonds de réserve 5% du total des charges communes de l'année précédente." -> les caproprieraires gêlent les appers

L'ouverture d'un compte entreprise plus a été demandée et la copropriété est en attente de son attribution. Rappel a été envoyé au contact chez ING. Dès sa réception les comptes du second semestre seront clôturés.

15. Financement de la copropriété et provisions;

Voir a - dessus

liste des locataires, courriers.

17. Divers.

> reportage de la communication

Immo & Management Consulting services

IPI 503290

☑ Rue Jacques Jordaens 18 B
☑ IMCS-monique.gamba@skynet.be B-1000 Bruxelles GSM: 0477/36.75.70 - 0498/56.48.49

TVA 0873.010.886

CONVOCATION ORDRE DU JOUR

ASSEMBLEE GENERALE DU jeudi 4 juillet 2024 à 18H00

Adresse du jour : Rue des Cottages 73 Flat 24- 1180 Bruxelles

Extraits de l'article 577-6 régissant les votes en assemblée générale :

- § 8. Les décisions de l'assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix des copropriétaires présents ou représentés, <u>au moment du vote</u>, sauf si la loi exige une majorité qualifiée.
 Les abstentions, les votes nuls et <u>blancs</u> ne sont pas considérés comme des voix émises pour le calcul de la majorité requise.
- § 9. Aucune personne mandatée ou employée par l'association des copropriétaires ou prestant pour elle des services dans le cadre de tout autre contrat, ne peut participer personnellement ou par procuration aux délibérations et aux votes relatifs à la mission qui lui a été confiée.
- § 10. Le syndic rédige le procès-verbal <u>des décisions prises</u> par l'assemblée générale avec indication des majorités obtenues et <u>du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus</u>.

Désignation du Président de l'assemblée générale, qui doit être copropriétaire (577-6 § 5)

L'article 577-6 § 5 stipule que « L'assemblée générale doit être présidée par un copropriétaire. »

Désignation du secrétaire (577-6 § 10)

L'article 577-6 § 10 stipule que « Le syndic rédige le procès-verbal des décisions prises par l'assemblée générale avec indication des majorités obtenues et du nom des propriétaires qui ont voté contre ou qui se sont abstenus. A la fin de la séance et après lecture, ce procès-verbal est signé par le Président, par le secrétaire désigné lors de l'ouverture de la séance et par tous les copropriétaires encore présents à ce moment ou leurs mandataires. »

- 1. Vérification des Quotités, présences et quorum; pas de apoprier ave présent a représent ia mance est leige à 18835
- 2. Désignation du Président de la séance et du secrétaire.
- 3. Rapport de gestion suivi des travaux.
- 4. Comptes de l'exercice 2022 2023.

Immo & Management Consulting services

IPI 503290

Rue Jacques Jordaens 18 B IMCS-monique.gamba@skynet.be B-1000 Bruxelles GSM: 0477/36.75.70 - 0498/56.48.49

TVA 0873.010.886

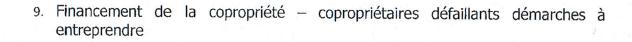
(1) (4/7/24) 5. Approbation des comptes et décharge de sa gestion au syndic?;



6. Décharge au conseil de copropriété;



8. renouvellement du contrat du syndic?



10. Entretien de l'immeuble;

11. Evaluation des contrats;

Immo & Management Consulting services IPI 503290

☑ Rue Jacques Jordaens 18 B
☑ IMCS-monique.gamba@skynet.be GSM: 0477/36.75.70 - 0498/56.48.49 B-1000 Bruxelles

Electricité Engie Eau Vivaqua Entretien des communs Assurance Verassfin courtier – changement de courtier? 12. Travaux soumis aux copropriétaires; 13. Approbation du Budget ordinaire; 14. Dotation au fonds de réserve: le projet de loi propose "Chaque année, tous les propriétaires devront verser au fonds de réserve 5% du total des charges communes de l'année précédente." 15. Financement de la copropriété et provisions;

16. liste des locataires, courriers.

17. Divers.

Immo & Management Consulting services

IPI 503290

Rue Jacques Jordaens 18 B IMCS-monique.gamba@skynet.be B-1000 Bruxelles GSM: 0477/36.75.70 - 0498/56.48.49 \$ 4/7/24

IMCS

lonique Gamba

Bruxelles le jeudi, juillet 04, 2024

Propriétaires	Quotités	Lots	Présents	représentés
DUTURIER	250	Rez		
ULENBROEOK	270	1er		
LLIET	240	2ème		
ARR	240	3ème		

TOTAL DU par les copropriétaires

C 4/7/24



Bruxelles le jeudi, juillet 04, 2024

RELEVE DES FRAIS

Période du

1/04/2024 au 30/06/2024

Répartition des frais et situation des copropriétaires

Fonds de roulement

Propriétaires	Quotités	Lots	Frais Totaux occupants	Frais propriétaires	arriérés	avances du trimestre	Solde	Montant Total Dû	Montant Total en votre faveur
COUTURIER	250	Rez	204,01	200,15	147,10	-247,10	304,15	304,15	
CEULEBROECK	270	1er	220,33	10,34	-101,70	-240,00	-111,04	-	111,04
BILLIET	240	2ème	195,84	9,19	240,61	-300,00	145,65	145,65	
ARR	240	3ème	195,84	9,19	221,86	-288,00	138,89	138,89	
TOTAL DU par les	coproprié	taires					477,64	588,69	111,04

Échéance le

jeudi, juillet 18, 2024

Au crédit du compte

BE53 3631 4984 6953

ACP Rue de Linthout C/0 IMCS Monique GAMBA

Fonds de réserve

Propriétaires	Quotités	Lots	APPELS	Avances	Montant Total Dû			
COUTURIER	250	Rez	975,00	975,00	0,00			
CEULEBROECK	270	1er	1.053,00	1.053,00	0,00			
BIDUTET	240	2ème	936,00	936,00	0,00			
PARR	240	3ème	936,00	936,00	0,00			
TOTAL DU par les copropriétaires								

Échéance le

jeudi, juillet 18, 2024

Au crédit du compte

BE54 3632 2720 8897

ACP Rue de Linthout C/0 IMCS Monique GAMBA



IIVICS-IVIOTIIQUE GAIVIBA		Comp	ne acp lin	thout to	- 20		
RELEVE DES FRAIS		Période du 1/	04/2024	au 30/0	6/2024		
FRAIS REPARTIS							
Frais communs propriét							38,28
	stratifs propri					<u>38,28</u>	
2-04		5 Intérets-Frais			12,76		
1-05 1-06		2 Intérets-Frais 0 Intérets-Frais			12,76		
1-00	-24 110	J IIIlereis-Frais			12,76		
TRAVAUX						0,00	
Assurances	propriétaires					0,00	
	p	VERAFIN				0,00	
		Protedec					
Frais privatifs	propriétaires						
Frais communs occupa	nts						461,82
Honoraires	syndic occupa	ants				419,88	
* 21-06	-24 F24/1	1 Imcs-M.GAMB/	A		322,78		
30-06	-24 A FAC	Imcs-M.GAMB	A - FA		97,10		
30-06	-24 A FAC	⊺ Imcs-M.GAMB/	A - F horaires	5			
		Archivage					
Eau						0,00	
Entretien de	s communs					<u>0,00</u>	
profession and a second and	4	Delplace Oliv Delplace Oliv				0,00	
Electricité de	es communs	non encore in	nputé			41,94	
13-04			miciliation		13,98		
13-05	-24 F24/10	Engie do	miciliation		13,98		
13-06	-24 F24/12	2 Engie do	miciliation		13,98		
	:	TOTAL	RAL				500,10
Frais privatif	is.	eau par qu %	consommé			354,20	
COUTURIE		88,55	CONSOMME	0,00	88.55 d	omiciliation	
GASPARD	1er	95,63		0,00	95,63	o.momation	
BILLIET	2ème	85.01		0.00	85.01		

Frais privatifs		eau par qu % con	sommé	354,20
COUTURIER	Rez	88,55	0,00	88,55 domiciliation
GASPARD	1er	95,63	0,00	95,63
BILLIET	2ème	85,01	0,00	85,01
PARR)	3ème	85,01	0,00	85,01

854,30

Propriétaire	lot	avr-15	déc-16	déc-16	Variation	%
Proprietaile	101	avi-15	dec-16 dec-		consom	consommé
COUTURIER	Rez	3.048	3.232	3.232	0	0,00%
GASPARD	1er	1.758	1.759	1.759	0	0,00%
BILLET	2ème	2.424	2.534	2.534	0	0,00%
PARR	3ème	1.142	1.225	1.225	0	0,00%
					0	0,00%

30-04-24

F24/09

354,20 VIVAQUA

Période 1/4/23 - 29/03/24

8

Paris or Annual Control of the Contr

Rue de Linthout 18-20 1030 Bruxelles

Décompte 2023

Période du

1/04/2024 au 30/06/2024

Situation des copropriétaires

			solde Fonds		
Lots	Propriétaires	Propriété	de		
		N°	roulement		
	COUTURIER	1	304,15		
	CEULEBROECK	2	-111,04		
	BILLIET	3	145,65		
	PARR	4	138,89		
			477,65		

solde Fonds de réserve
0,00
0,00
0,00
0,00
0,00

Situation des fournisseurs

FOURNISSEURS	solde
CITY FACADE	0,00
DELPLACE O	145,20
DICLO Labo	
DOMUS AQUALUX	0,00
ENGIE	14,10
FERONNERIE JANSSENS	0,00
HYDROBRU	1,01
MISTER MINIT	0,00
SYNDIC IMCS	0,00
TM CONSTRUCT	0,00
TOITURES CONSTANT	0,00
VERASSFIN	0,00

160,31

	BILAN	
Propriétaires	477,65 Fonds de roulement	8.188,35
Propriétaires F de Res	0,00 décompte reprise	6.775,74
	fonds de réserve	3.651,73
	solde travaux	386,34
	Propriétaires F de Res	
	arrondis	-0,01
banque ancien compte	7,64 réserve clé	0,00
Banque c/c	15.313,12 Fournisseurs	160,31
Banque épargne	3.651,73 factures à établir	287,68
	19.450,14	19.450,14
		0,00
	solde au 31/12/20	2.400,00
	appel F. Reserve	300,00
	solde au 31/03/21	2.700,00
	appel F. Reserve	300,00
	solde au 30/06/21	3.000,00
	appel F. Reserve	300,00
*	solde au 30/09/21	3.300,00
3	appel F. Reserve	300,00
	solde au 31/12/21	3.600,00
5	appel F. Reserve	300,00
*	solde au 31/03/22	3.900,00
suivant décision AG	appel F. Reserve	300,00
Solde travaux 17	4.286,34 solde au 30/06/22	4.200,00
trf fonds de réserve	3.900,00 suivant décision AG	-300,00
Solde travaux 17	386,34 solde au 30/06/22	3.900,00
1	frais juin 01-09/23	-120,52
٠,		3.779,48
	réconciliation CE	avance Couturier 59,65
A		3.839,13
*	frais bancaires	-89,47
	réconciliation CE	avance Couturier -59,65
		3.690,01
		Frais bancaires -38,28
		3.651,73



Rue de Linthout 18-20

1030 Bruxelles

FOND DE ROULEMENT

Période du

1/04/2024 au 30/06/2024

Répartition des frais et situation des copropriétaires

charges locatives du trimestre

				name and								
	Propriétaires	Lots	Quotités générales 1		Frais communs propriétaires	travaux	Frais privatifs propriétaires	Total frais propriétaires	Frais communs occupants	Frais privatifs occupants	Total frais occupants	Montant Total DEC
-	COUTURIER	Rez	250		9,57	0,00	190,58	200,15	115,46	88,55	204,01	404,15
	CEULEBROECK	1er	270		10,34	0,00		10,34	124,69	95,63	220,33	230,66
	BILLIET	2ème	240		9,19	0,00		9,19	110,84	85,01	195,84	205,03
(PARR	3ème	240		9,19	0,00		9,19	110,84	85,01	195,84	205,03
											0,00	0,00
			1.000		38,28	0,00	190,58	228,86	461,82	354,20	816.02	1.044.88

FONDS DE ROULEMENT

Propriétaires	 Montant Total DEC 	Avances	Arriérés	Solde
COUTURIER	404,15	247,10	147,10	304,15
CEULEBROECK	230,66	240,00	-101,70	-111,04
BILLIET	205,03	300,00	240,61	145,65
PARR	205,03	288,00	221,86	138,89
	0,00		0,00	0,00
	1.044,88	1.075,10	507,87	477,64

ACP rue de Lintout 18 - 20

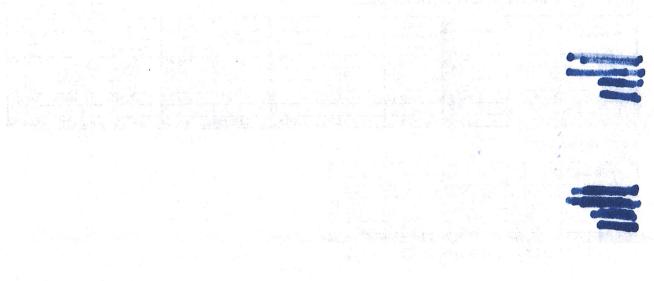
Rue de Linthout 18-20

1030 Bruxelles

FONDS DE RESERVE

Répartition des frais et situation des copropriétaires

Propriétaires	Lots	Quotités générales 1	APPELS	Avances	Solde
COUTURIER	Rez	250	975,00	975,00	0,00
GASPARD'	1er	270	1.053,00	1.053,00	0,00
BILLIET	2ème	240	936,00	936,00	0,00
PARR	3ème	240	936,00	936,00	0,00
		1.000	3.900,00	3.900,00	0,00



Rue de Linthout 18-20

1030 Bruxelles

FOND DE ROULEMENT

Période du

1/01/2024 au 31/03/2024

Répartition des frais et situation des copropriétaires

charges locatives du trimestre

Propriétaires	Lots	Quotités générales 1	Frais communs propriétaires	travaux	Frais privatifs propriétaires	Total frais propriétaires	Frais communs occupants	Frais privatifs occupants	Total frais occupants	Montant Total DEC
COUTURIER	Rez	250	6,38	0,00		6,38	112,13	88,25	200,38	206,76
CEULEBROECK	er	270	6,89	0,00		6,89	121,10	95,31	216,41	223,30
BILLIET	2ème	240	6,12	0,00		6,12	107,64	84,72	192,36	198,49
PARR	3ème	240	6,12	0,00		6,12	107,64	84,72	192,36	198,49
									0,00	0,00
		1.000	25,52	0,00	0,00	25,52	448,51	353,00	801,51	827,03

FONDS DE ROULEMENT

Propriétaires	Montant Total DEC	Avances	Arriérés	Solde
COUTURIER	206,76	817,29	757,64	147,10
CEULEBROECK	223,30	659,51	334,51	-101,70
BILLIET	198,49	300,00	342,13	240,61
PARR	198,49	288,00	311,37	221,86
	0,00		0,00	0,00
	827,03	2.064,80	1.745,64	507,87

ACP rue de Lintout 18 - 20

Rue de Linthout 18-20

1030 Bruxelles

FONDS DE RESERVE

Répartition des frais et situation des copropriétaires

Propriétaires	Lots	Quotités générales 1	1.000	APPELS	Avances	Solde
COUTURIER	Rez	250		975,00	975,00	0,00
GASPARD	1er	270	1	1.053,00	1.053,00	0,00
BILLETA	2ème	240		936,00	936,00	0,00
PARR	3ème	240		936,00	936,00	0,00
		1.000		3.900,00	3.900,00	0,00



Rue de Linthout 18-20

1030 Bruxelles

FOND DE ROULEMENT

Période du

1/10/2023 au 31/12/2023

Répartition des frais et situation des copropriétaires

charges locatives du trimestre

	3 P								unnestre	
Propriétaires	Lots	Quotités générales 1	Frais communs propriétaires	travaux	Frais privatifs propriétaires	Total frais propriétaires	Frais communs occupants	Frais privatifs occupants	Total frais occupants	Montant Total DEC
COUTURIER	Rez	250	96,63	0,00		96,63	124,85	88,25	213,10	309,73
GASPARD	1er	270	104,36	0,00		104,36	134,84	95,31	230,15	334,51
BILLIET	2ème	240	92,76	0,00		92,76	119,86	84,72	204,58	297,34
PARR	3ème	240	92,76	0,00		92,76	119,86	84,72	204,58	297,34
									0,00	0,00
		1.000	386,51	0,00	0,00	386,51	499,40	353,00	852,40	1.238.91

FONDS DE ROULEMENT

Propriétaires	Montant Total DEC	Avances	Arriérés	Solde
COUTURIER	309,73	0,00	447,91	757,64
GASPARD	334,51	858,73	858,73	334,51
BILLIET	297,34	300,00	344,79	342,13
PARR	297,34	288,00	302,03	311,37
	0,00		0,00	0,00
	1.238,91	1.446,73	1.953,46	1.745,64

ACP rue de Lintout 18 - 20

Rue de Linthout 18-20

1030 Bruxelles

FONDS DE RESERVE

Répartition des frais et situation des copropriétaires

Propriétaires	Lots	Quotités générales 1	APPELS	Avances	Solde
COUTURIER	Rez	250	975,00	1.034,65	-59,65
GASPARD	1er	270	1.053,00	1.053,00	0,00
BILLIET	2ème	240	936,00	936,00	0,00
PARR	3ème	240	936,00	936,00	0,00
		1.000	3,900,00	3.959.65	-59.65

